

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le 21 MARS 2024  
ID : 061-200068856-20240321-LECOQBP2024-BF

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 29

Convocation du 14.03.2024  
Affichage du 14.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Normandel suite à la convocation du 14.03.2024, affichée le quatorze mars 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Pascal (représente M COUDRAY Pascal), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, Mme LEVESQUE Catherine (représente M MICHEL-FLANDIN Patrice), M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme BERGER Frédérique), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme CHAMARET Stéphanie), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Monsieur COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Monsieur du LAC Jean-Vincent), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia.

Monsieur JUSZEZAK Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.03.069  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 ATELIER LECOQ**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 14 mars 2024,

Vu, le projet de Budget Primitif 2024,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec **29 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION** le Budget Primitif 2024 en intégrant la fongibilité des crédits :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 5 942.00
- Recettes : 5 942.00

**SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 10 876.00
- Recettes : 10 876.00

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du

Le Président,  
Emmanuel LE SECQ

